

LE 17 AOÛT 1994

RÉSUMÉ

**COMPARAISON ENTRE LES NOUVELLES
ADMINISTRATIONS AÉROPORTUAIRES
CANADIENNES
ET
LES ANCIENNES ADMINISTRATIONS
AÉROPORTUAIRES LOCALES (AAL)**

ADMINISTRATIONS AÉROPORTUAIRES CANADIENNES	AAL
1. Font partie d'une approche globale au transport aérien (Stratégie aérienne nationale).	Approche séparée aux programmes des Aéroports et de l'Aviation, donnant lieu à des initiatives non coordonnées.
2. Approche proactive avec les collectivités.	Approche réactive à la collectivité.
3. Uniformité nationale et traitement équitable de tous les aéroports du pays.	Traitement au cas par cas des divers aéroports.
4. Le gouvernement fédéral conserve la propriété du Réseau national d'aéroports (RNA). Une présence fédérale continue aux aéroports qui sont réputés être d'importance nationale.	Les anciens principes de cession aux AAL permettaient la vente possible des aéroports du RNA aux AAL, et la privatisation d'activités importantes à la pièce (ex. aérogares de Pearson).
5. L'approche va être proactive dans l'introduction de gains d'efficacité opérationnelle qui vont produire des économies pour le gouvernement et l'exploitant de l'aéroport.	La cession est basée sur le maintien du statu quo opérationnel et financier.
6. La discontinuation des subventions dans un maximum de cinq ans.	Le maintien des subventions pendant une période indéterminée.